



# ACCUEILS DE LOISIRS ÉDUCATIFS DE LA C3

Année scolaire  
2023-2024

Pour les enfants âgés de 3 à 12 ans

**LIGUE FOL 70**



NOIDANS LE FERROUX

MAILLEY ET CHAZELOT

SCEY SUR SAONE

LA ROMAINE

SOING

TRAVES

RAZE

Les accueils de loisirs éducatifs ont été confiés par la Communauté de Communes des Combes à la Ligue de l'Enseignement - FOL70.

Les équipes pédagogiques sont composées d'animateurs.trices diplômés et d'un directeur.trice diplômé.e. Ces équipes peuvent être complétées par des intervenants ponctuels en fonction des projets d'animation.

## ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

### HORS VACANCES SCOLAIRES ET MERCREDI

#### MATIN

L'accueil est organisé de 7h30 jusqu'à l'heure d'ouverture de l'école avec possibilité d'accueil à partir de 7h sur inscription.

L'arrivée des enfants à l'accueil de loisirs éducatifs peut être échelonnée.

Les activités proposées sont adaptées: lecture, dessin, jeux de société, etc.

#### MIDI AVEC REPAS

Les enfants sont pris en charge à la sortie de l'école et reconduits par l'équipe pédagogique à l'heure d'ouverture de l'école en début d'après-midi.

#### SOIR

L'accueil est organisé le soir après l'école jusqu'à 18h30. Des activités éducatives ainsi que des ateliers à thème sont proposés en fonction du rythme, des besoins et des demandes des enfants. Les départs échelonnés sont autorisés.

#### LES HORAIRES DES ECOLES DE LA C3

	LA ROMAINE	MAILLEY	NOIDANS LE FERROUX	SCEY SUR SAONE	SOING	TRAVES
<b>Matin</b>	8h30-11h45	8h30-11h30	8h30-11h30	8h30-11h30	8h30-11h30	8h35-11h35
<b>Après-midi</b>	13h30-16h15	13h30-16h30	13h20-16h20	13h25-16h25	13h30-16h30	13h25-16h25



L'accueil de loisirs éducatifs de Raze étant rattaché à l'école de Noidans le Ferroux. Un ou deux animateurs récupèrent et ramènent les enfants à l'école et sont présents dans le bus scolaire.

**ATTENTION, les animateurs sont uniquement responsables des enfants inscrits sur l'accueil de loisirs.**

## ACCUEIL DU MERCREDI

L'accueil de loisirs éducatifs est ouvert de 7h30 à 18h30, avec une possibilité d'un accueil dès 7h.

Plusieurs options sont proposées aux familles :

**1/2 journée matin sans repas** : de 9h à 12h

**1/2 journée après-midi sans repas** : de 13h30 à 18h30

**Journée sans repas** : de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30

**1/2 journée matin avec repas** : de 9h00 à 13h30

**1/2 journée après-midi avec repas** : de 12h à 18h30

**Journée avec repas** : 9h00 à 18h30

**En cas de nombre insuffisant d'inscriptions (inférieur à 7 enfants), la décision de fermeture et de regroupement sera notifiée aux familles.**

#### LES HORAIRES DES ACCUEILS DE LOISIRS LES MERCREDIS

LA ROMAINE	MAILLEY	NOIDANS LE FERROUX	SCEY SUR SAONE	SOING
Activité PISCINE sur inscription 20 mercredis par an	7h-18h30	7h-18h30	7h-18h30	7h-13h30

# VACANCES

Concernant les temps de vacances scolaires, vous pouvez bénéficier d'aides qui viennent en déduction des tarifs annoncés.

Exemple : T1 (QF entre 601 et 700€) une semaine de 5 jours avec repas = 36.67 €

Sous condition de présentation du document des Aides aux Temps Libres de la CAF de l'année en cours.

**Veillez-vous rapprocher du directeur pour tout complément d'information.**

En cas de nombre insuffisant d'inscriptions, à la date limite d'inscription des vacances, la décision de fermeture et de regroupement sera notifiée aux familles.

## LE CALENDRIER DES OUVERTURES 2023-2024

	AUTOMNE		HIVER		PRINTEMPS		JUILLET			AOÛT		
	Du 23 au 27/10	Du 30/10 au 03/11	Du 19 au 23/02	Du 26/02 au 1/03	Du 15 au 19/04	Du 22 au 26/04	Du 8 au 12/07	Du 15 au 19/07	Du 22 au 26/07	Du 29/07 au 02/08	Du 19 au 23/08	Du 26 au 30/08
LA ROMAINE		X		X	X		X	X	X			
MAILLEY	X		X			X	X	X	X			
NOIDANS LE FERROUX	X		X			X	X	X	X		X	X
RAZE				X	X							
SCEY SUR SAONE	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X
TRAVES		X					X	X				
CAMP (âges à définir)			X à confirmer							X		

## INSCRIPTION MENSUELLE ET FACTURATION

L'inscription de votre enfant se fait au moyen d'une carte de fréquentation mensuelle ou annuelle.

Même si des ajustements sont possibles en cours de mois, il est impératif de remettre cette carte avant le début du mois.

Les repas ainsi commandés et non pris seront facturés si l'accueil de loisirs éducatifs n'est pas prévenu de l'absence de votre enfant J-1, avant 8h30 (joindre systématiquement un certificat médical en cas d'absence pour maladie).

Une facture est établie à chaque fin de mois et envoyée par mail aux parents. Elle récapitule les heures de présences, le nombre de repas et les autres services utilisés. Le prélèvement automatique est fortement conseillé par le règlement de celle-ci. **Cette facture sera prélevée (fournir un RIB) autour du 10 du mois suivant la facture.**

## DÉCLARATION

L'ensemble de ces services est déclaré au Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES). Un projet pédagogique découlant du projet éducatif de la Ligue de l'Enseignement - FOL70 est rédigé par l'équipe éducative.

# TARIFS (du 1er sept. au 22 déc. 2023)

La tarification est modulée selon les ressources des familles en quatre tranches, en fonction du quotient familial (QF).

**A cet effet, votre n° allocataire CAF, MSA ou si vous n'êtes pas allocataire, votre avis d'imposition ou de non-imposition devra être fourni dans le dossier d'inscription.**

<b>T1</b> QF < à 800	<b>T2</b> 801 < QF < 1100	<b>T3</b> 1101 < QF < 3000	<b>T4</b> QF > à 3001
-------------------------	------------------------------	-------------------------------	--------------------------

Tarifs C3 ou extérieurs	C3	EXT	C3	EXT	C3	EXT	C3	EXT
Heure d'accueil	1.40 €	1.94 €	1.51 €	2.06 €	1.63 €	2.16 €	1.71 €	2.33 €
Repas	5.05 €	6.81 €	5.41 €	7.30 €	5.67 €	7.61 €	5.95 €	8.05 €
Mercredi - 1/2 J. sans le repas*	5.57 €	7.26 €	5.95 €	7.77 €	6.25 €	8.15 €	6.51 €	8.56 €
Mercredi - Journée sans repas*	9.00 €	11.70 €	9.64 €	12.55 €	10.12 €	13.16 €	10.54 €	13.69 €
CLSH - Journée*	10.10 €	12.99 €	10.83 €	13.92 €	11.30 €	14.61 €	11.81 €	15.30 €
CLSH - 1/2 journée*	6.66 €	8.65 €	7.18 €	9.25 €	7.51 €	9.71 €	7.77 €	10.14 €
CLSH - Forfait 5 jours*	41.42 €	53.56 €	44.35 €	57.49 €	46.55 €	60.21 €	48.59 €	62.89 €
CLSH - Forfait 5 1/2 journées*	27.61 €	36.06 €	29.58 €	36.68 €	31.01 €	40.51 €	32.36 €	42.35 €
CLSH - Forfait 4 jours*	32.35 €	42.45 €	34.58 €	45.50 €	36.41 €	47.71 €	37.98 €	49.81 €
CLSH - forfait 4 1/2 journées*	21.74 €	28.69 €	23.33 €	30.68 €	24.43 €	32.16 €	25.54 €	33.63 €

\*Tarifs sans REPAS

## PORTAIL FAMILLES

<https://fol70.portail-defi.net/>

Dans un souci permanent de dématérialisation de documents et de confort des familles dont les enfants fréquentent les structures d'accueil de loisirs éducatifs gérés par la Ligue FOL 70, nous vous informons de la mise en place du portail familles sur l'ensemble des structures du territoire de la C3. **L'utilisation sera possible dès l'automne 2023 (voir calendrier ci dessous) et obligatoire en janvier 2024 pour tous. Pour l'ALE de la Romaine, son utilisation est obligatoire dès septembre 2023 !**

Cet outil permet notamment :

- L'inscription et la désinscription de votre enfant aux différentes activités périscolaires et vacances scolaires ;
- L'accès à l'ensemble de vos factures récapitulant les consommations au sein de l'accueil de loisirs éducatifs ;
- La transmission des pièces administratives obligatoires et la modification du dossier famille ;
- Le suivi des actualités et des documents de l'accueil en libre consultation

	LA ROMAINE	MAILLEY	NOIDANS LE FERROUX	RAZE	SCEY SUR SAONE	SOING	TRAVES
<b>Envoi des codes et identifiants</b>	déjà envoyés	Entre le 2 et 6/10	Entre le 2 et 6/10	Entre le 2 et 6/10	Entre le 4 et le 8/09	Entre le 4 et le 8/09	Entre le 4 et le 8/09
<b>Réunion familles</b>	31/08/23 18h30	19/10/23 18H30	17/10/23 18H30	17/10/23 18H30	28/09/23 18H30	26/09/23 18H30	21/09/23 18H30
<b>Ouverture des inscriptions</b>	Dès le 31 aout 2023	01/11/23	01/11/23	01/11/23	01/10/23	01/10/23	01/10/23



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2023-2024



Le présent document est à destination des familles et des partenaires des accueils de loisirs éducatifs afin d'en expliquer le fonctionnement intérieur. Il est élaboré par les responsables de structure en lien avec les familles, l'organisateur, la collectivité territoriale compétente en la matière, en suivant les instructions de la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Saône (CAF).

Les accueils de loisirs éducatifs sont mis en place par la Communauté de Communes des Combes, qui par un marché public transfère la gestion à la : LIGUE FOL70.

L'accueil en sa qualité d'Accueil Collectif de Mineurs est régi par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) de la Haute-Saône et à ce titre se doit d'être doté d'un projet éducatif de l'organisateur, et d'un document pédagogique rédigé pour chaque période par l'ensemble de l'équipe.

Le document pédagogique est disponible sur simple demande auprès du responsable de l'accueil. Celui-ci est rédigé par le responsable en collaboration avec l'équipe d'animation en place, la participation des enfants est requise pour la programmation des activités.

1

## ACCUEIL EN TEMPS PÉRISCOLAIRE ET RESTAURATION SCOLAIRE

### Définition et conditions d'accès :

Un accueil est périscolaire s'il se déroule à un moment d'une journée pendant laquelle a lieu un temps d'école. Les accueils périscolaires sont donc organisés afin d'accueillir les enfants âgés de 3 à 12 ans le matin, le midi et le soir, avant et après l'école pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires.

Chaque enfant scolarisé dans une école peut fréquenter l'accueil périscolaire rattaché à son établissement scolaire.

### Lieux d'accueil et horaires :

Chaque école publique bénéficie de son propre lieu d'accueil périscolaire, à savoir La Romaine, Mailley, Noidans le Ferroux, Scey sur Saône, Soing et Traves. L'école de Noidans le Ferroux bénéficie d'un 2nd ALE à Raze.

Les accueils périscolaires sont ouverts le lundi, mardi, jeudi et vendredi : le matin à partir de 7h00 jusqu'à l'heure d'ouverture de l'école, le midi pendant la pause méridienne et le soir après la sortie de l'école et jusqu'à 18h30.

### Repas :

Accueils de La Romaine, Mailley et Soing : les repas sont confectionnés par le Restaurant Pédagogique de Frasn-le-Château en liaison chaude jusqu'au 30 septembre puis en liaison froide par les cuisines API. Accueils de Noidans le Ferroux, Raze, Traves, et Scey sur Saône : les repas sont confectionnés par la Cuisine de Villersexel en liaison froide jusqu'au 31 octobre puis en liaison froide par les cuisines API.

### Fonctionnement :

A l'inscription, les parents (sauf pour l'ALE de la Romaine) doivent remplir un dossier d'inscription papier accompagné des pièces suivantes: attestation de quotient familial, photocopie des vaccins et attestation d'assurance.

Le portail familles sera progressivement mis en place sur les ALE <https://fol70.portail-defi.net>

L'utilisation du portail familles permettra de :

- de compléter et/ou modifier les informations du dossier famille : fiche de renseignements, fiche sanitaire de liaison, etc...
- la transmission des pièces administratives obligatoires ;
- l'inscription et la désinscription de votre enfant aux différentes activités périscolaires et vacances scolaires ;
- l'accès à l'ensemble de vos factures récapitulant les consommations au sein de l'accueil de loisirs éducatifs ;
- le suivi des actualités et des documents de l'accueil en libre consultation.

2

## ACCUEIL DU MERCREDI ET VACANCES SCOLAIRES

### Définition et conditions d'accès :

L'accueil du mercredi est organisé afin d'accueillir les enfants âgés de 3 à 12 ans et scolarisés en maternelle et en élémentaire. L'accueil de votre enfant est possible à la journée avec ou sans repas, ou à la demi-journée avec ou sans repas.

L'accueil de loisirs vacances scolaires est organisé lors de chaque période de vacances scolaires, excepté pendant les périodes de fermeture : 2 semaines à Noël et 2 à 3 semaines en août. L'accueil de loisirs est ouvert à tous, sans distinction de lieu de résidence ou de scolarisation.

Un planning vous est fourni en début d'année pour vous informer des accueils ouverts suivant les périodes de vacances sur le territoire de la Communauté de Communes des Combes.

Les horaires en accueil de loisirs sont les suivants : accueil du matin échelonné de 7h00 à 9h00, matinée de 9h00 à 12h00, temps méridien 12h00 à 13h30, après-midi de 13h30 à 18h30 avec un départ échelonné à partir de 17h30.

Fonctionnement :

Pour les vacances d'automne, un dépliant sera transmis aux familles pour les inscriptions.

A partir des vacances d'hiver 2024, toute inscription devra être réalisée via le portail familles.

Les bénéficiaires d'aides transmettront leur attestation de droit à l'inscription (aides aux temps libres, CE, MSA,...).

La fermeture et le regroupement d'un accueil de loisirs éducatifs vers un autre sera envisagé si les effectifs sont inférieurs à 7 enfants, à la date limite d'inscription.

3

### ABSENCES ET ANNULATION

Toute modification transmise aux enseignants ne sera pas prise en compte.

Toute modification ou annulation se fera uniquement par mail ou téléphone puis sur le portail familles en respectant les délais suivants :

**Repas :** jusqu'à J-1 8h30 jours ouvrés (hors week-end et jours fériés) ;

**Accueil du matin et du soir :** prévenir l'accueil de loisirs éducatifs dès que possible ;

**Mercredi :** jusqu'à J-2 8h30 jours ouvrés (hors week-end et jours fériés) ;

**Vacances scolaires :** jusqu'à J-2 8h30 jours ouvrés (hors week-end et jours fériés).

Il est de la responsabilité des parents de décommander les repas en cas d'événement exceptionnel (grève, conditions climatiques, absence d'enseignant non remplacé, sortie scolaire).

Toute absence hors délai d'annulation est intégralement facturée en restauration scolaire, mercredi et vacances scolaires hormis pour des absences de force majeure avec présentation d'un justificatif sous 48h00 :

- hospitalisation en urgence ou maladie (fournir un certificat médical) ;
- décès (sur présentation d'un acte de décès) ;
- absences liées au transport scolaire (sur arrêté préfectoral).

4

### IMPERATIFS DE SECURITE

Le matin, les parents doivent accompagner l'enfant jusqu'au point d'accueil, tenu par un animateur. C'est l'occasion d'échanger et de s'informer mutuellement.

Le soir, les enfants de maternelle ne peuvent quitter la structure que pris en charge par un des parents ou tout autre adulte désigné par ceux-ci (personnes autorisées dans le dossier d'inscription ou par autorisation écrite remise à la directrice ou au directeur de l'accueil). Les enfants d'élémentaire peuvent quitter la structure accompagnés d'un adulte désigné ou seul, avec l'autorisation parentale incluse dans le dossier d'inscription annuel. L'accueil de loisirs éducatifs doit être informé des changements intervenant au sein des familles et qui impliquent des modifications de responsabilité légale (divorce, séparation ou jugement du tribunal).

séparation ou jugement du tribunal).

Si pour une raison quelconque une famille ne pouvait venir chercher son enfant avant l'heure de fermeture, elle doit en informer l'équipe d'animation par téléphone. En cas de retard régulier et non justifié, le soir après 18 h 30, et après une attente d'usage, les services de protection de l'enfance et la gendarmerie seront alertés.

5

### MODALITÉS DE PAIEMENT

Les tarifs sont disponibles au sein des accueils de loisirs éducatifs, à la Ligue de l'enseignement FOL 70 à Noidans- lès-Vesoul. Ils sont décidés et votés par le conseil communautaire des Combes.

La participation financière des familles varie en fonction du Quotient Familial, en quatre tranches.

La première heure d'accueil du soir est indivisible puisqu'elle comprend le goûter. Pour les autres temps d'accueil, la facturation est effectuée par 1/4 heure.

A réception de la facture par mail (également disponible sur le portail familles dès janvier 2024), les familles auront un temps défini pour vérifier la facture établie par le responsable de l'accueil de loisirs éducatifs.

Elles seront par la suite prélevées automatiquement aux dates indiquées dans l'échéancier des prélèvements, mis en ligne sur le portail familles.

Chaque famille signera un mandat de prélèvement SEPA. Les personnes ne souhaitant pas être prélevées automatiquement devront s'acquitter de 50% du montant de la commande effectuée sur le portail familles avant la première fréquentation (soit par chèque, espèce, CESU, ou chèque ANCV (vacances scolaires)). Contre tout paiement en espèce un justificatif sera transmis automatiquement à la famille.

**Le paiement par virement bancaire ne sera pas possible.**

Un suivi régulier des impayés et des retards est effectué par le responsable et le Pôle Financier de la Ligue FOL70. En cas de retard de paiement, trois lettres de relance seront effectuées par le responsable de l'accueil.

Sans accord de règlement par les familles, suite à ces trois lettres, le siège de la Ligue FOL70 effectuera une fiche de transmission de dossiers au groupe de recouvrement de créances. Les familles peuvent recevoir à leur demande une attestation de présence pour leur déclaration d'impôts.

6

### RÈGLES DE VIE ET COMPORTEMENT DES ENFANTS

Au début de l'année, un règlement intérieur pour les enfants est écrit avec la participation des enfants. Ils respectent davantage les règles s'ils ont été associés à leur rédaction.

Nous invitons les parents à consulter ce règlement, à nous faire part de remarques éventuelles et, bien sûr, à encourager leur(s) enfant(s) à le respecter.

L'enfant doit prendre soin des objets et respecter les locaux mis à disposition dans le cadre des différentes activités. Tout enfant qui ne respecte pas les règles élémentaires de vie en collectivité, qui cause des troubles sérieux pendant les activités, qui présente quelque danger que ce soit pour lui-même ou pour ses camarades, qui manque de respect aux autres enfants, au personnel d'encadrement ou de service peut faire l'objet d'une sanction. Une action concertée des parents et de l'équipe sera recherchée pour solutionner les attitudes non conformes à la vie en collectivité. En cas d'inadéquation entre le comportement d'un enfant et la vie en collectivité, les parents seront informés.

Si ce comportement persiste, un entretien avec l'équipe pédagogique et la famille aura lieu. Si aucune solution n'est trouvée, le coordinateur de la Ligue FOL70 sera averti et des sanctions pourront être prises.

Tout titulaire de l'autorité parentale qui, par ses propos ou ses actes, trouble l'ordre, la sérénité ou la sécurité des activités peut voir l'accueil de son enfant suspendu, de manière provisoire ou définitive. Les responsables légaux sont tenus de respecter les horaires des différentes activités.

7

### **MODALITÉS PRATIQUES**

Les enfants ont la possibilité de faire leurs devoirs à l'accueil de loisirs éducatifs. Toutefois, il est de la responsabilité des parents de veiller à la scolarité de leurs enfants. L'équipe de l'accueil ne se substitue pas au rôle parental.

Les ateliers se déroulent tous les jours. Pour certains ateliers spécifiques, nous pouvons demander que les enfants soient inscrits pour les 2h00, le temps pour eux de goûter tranquillement et de mener l'activité à son terme (exemple : cadeau de la fête des mamans ou des papas).

En fonction de la fatigue des enfants et de leurs motivations, l'équipe peut reporter un atelier ou l'annuler.

L'apport d'objets personnels est à proscrire, l'équipe éducative n'est pas responsable des vols et dégradations. Les tenues pratiques sont fortement conseillées (claquettes interdites). Il convient également de vérifier que les enfants ne portent pas avec eux certains objets pouvant déclencher agressivité et brutalité.

Il est interdit de fumer et de vapoter dans les locaux et aux abords.

8

### **SANTÉ ET HYGIÈNE**

Si un enfant est malade durant le temps péri ou extra-scolaire, les familles sont averties (ainsi

que l'enseignant) afin qu'elles puissent venir le chercher.

Si un enfant a contracté une maladie contagieuse (varicelle, oreillons,...) ou autres (poux,...), l'équipe doit être informée afin que les mesures réglementaires soient prises.

En application de la réglementation en vigueur, les médicaments sont interdits, sauf cas exceptionnel.

Dans ce cas, faire parvenir au responsable l'original de l'ordonnance en cours de validité. Les médicaments ne devront pas transiter par les enfants mais être remis directement à un membre de l'équipe par un adulte. Pour les enfants qui prennent le bus, les médicaments pourront être confiés à l'accompagnatrice de bus qui se chargera de les transmettre à l'équipe éducative le matin.

En cas d'intervention urgente, les parents signent (à l'inscription) une autorisation d'hospitalisation.

Les enfants ont la possibilité de se laver les dents après le repas de midi. Nous tentons de collaborer au mieux à l'éducation à l'hygiène que les parents donnent à leurs enfants. Les enfants doivent se laver les mains avant et après chaque repas ainsi qu'à la sortie des toilettes et à tout changement d'activité.

Concernant les régimes particuliers, il est nécessaire que les familles les signalent sur le dossier d'inscription. En cas d'allergie alimentaire ou de maladie, si un PAI est signé, le responsable doit en avoir une copie, et ce afin d'assurer la sécurité des enfants.

En cas d'épidémie ou de pandémie, toute personne accueillie dans la structure se doit de respecter le protocole sanitaire en vigueur relatif aux accueils de loisirs éducatifs, établi par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports (gestes barrières, port du masque, etc...).

9

### **RELATIONS ENTRE LES FAMILLES ET LES ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES**

L'équipe prendra le temps à chaque rencontre de dialoguer avec les parents.

En cas de besoin, ils peuvent prendre rendez-vous avec le responsable qui se tient à leur disposition.

10

### **COMMUNICATION ENTRE LES FAMILLES ET LES ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES**

Le responsable reçoit sur rendez-vous tout au long de l'année.

Au sein de l'accueil, toutes les informations sur les activités à destination des enfants mais également des familles sont affichées.

Pour chaque atelier ou période de mercredi ou de vacances scolaires, un planning d'activités est mis en ligne sur le portail familles.

Une page Facebook est dédiée à chaque accueil de loisirs éducatifs. Cette page concentre toutes les informations pratiques et les temps forts des structures.



## COORDONNEES DES ALE

LA ROMAINE



**Directrice : DERVIEUX Céline**  
Route de Vezet 70130 LA ROMAINE  
03 84 78 08 21  
peri.laromaine@cc-descombes.fr

MAILLEY



**Directrice : BURKHALTER Catherine**  
Place de la mairie 70000 MAILLEY  
03 84 78 90 69  
peri.mailley@cc-descombes.fr

NOIDANS LE FERROUX



**Directrice : CAMUS Marine**  
8 chemin des prés  
70130 NOIDANS LE FERROUX  
03 84 78 80 18  
perinoidansleferroux@gmail.com

RAZE



**Directrice : GRILLOT Emilie**  
Rue de la Mairie 70000 RAZE  
03 84 78 87 26  
peri.raze@gmail.com

SCEY SUR SAONE



**Directeur : KLOPOCKI Grégory**  
**Adjointe : LAURENCY Angélique**  
24 avenue des Pâtis  
70360 SCEY SUR SAÔNE  
03 84 68 88 69  
peri.scey@cc-descombes.fr

SOING



**Directrice : ALMEIDA SILVA Magali**  
9 place de la République 70130 SOING  
03 84 75 91 99  
peri.soing@cc-descombes.fr

TRAVES



**Directrice : RICHARDOT Nathalie**  
Rue des Ecoles 70360 TRAVES  
03 84 92 29 73  
peri.traves@cc-descombes.fr

**Service de loisirs éducatifs de la Ligue de l'Enseignement - FOL 70**

**Coordinatrice de secteur : DURGET Clémentine**

7 rue de la Corne Jacquot Bournot 70000 NOIDANS LES VESOUL



03.84.75.95.85



[Ligue de l'enseignement FOL 70](#)



[cdurget@fol70.org](mailto:cdurget@fol70.org)



[ligue\\_fol\\_70](#)



[www.fol70.org](http://www.fol70.org)

